



Charte de l'adhérent

Adopté par le Conseil d'Administration 12 mai 2012

Article 1 : Les valeurs de Chemins de traverse

Chemins de traverse est avant tout une association fondée à l'origine par des personnes physiques unies par des liens d'amitié, sans recherche d'enrichissement personnel, d'avantages matériels ou de privilèges quelconques à titre personnel.

Elles ont créé cette association dans les règles prévues par la loi de 1901 par adhésion aux valeurs laïques et non lucratives des associations instituées par ladite loi, et pour lui donner des structures démocratiques et des outils de gestion transparente.

Tout adhérent à Chemins de traverse s'engage à respecter ses valeurs fondatrices, à en informer tout nouveau membre qu'il souhaite faire adhérer et à vérifier au préalable qu'il saura également s'y reconnaître.

Pour permettre la prise de connaissance des valeurs avant l'adhésion, l'adhésion par parrainage d'une personne déjà adhérente à Chemins de traverse sera requise.

Article 2 : Les garants des valeurs

Désigné démocratiquement par l'ensemble des adhérents de Chemins de traverse, le Conseil d'administration est le garant du respect de ses valeurs fondatrices.

A ce titre, il exerce les pouvoirs prévus à l'Article VII des statuts, le non-respect de cette Charte étant susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 3 : Publicité et adhésion à la Charte

Après adoption par le Conseil d'Administration, cette Charte sera appliquée de manière rétroactive à tous les membres déjà adhérents.

Elle sera mise en ligne sur le site de Chemins de traverse pour que toute personne étrangère qui souhaite s'informer sur l'association en prenne connaissance par elle-même.

Elle sera annexée à la demande d'adhésion ou de ré-adhésion annuelle afin que son acceptation soit formelle et explicite.

Avec le Règlement Intérieur qui définit les règles à respecter en cas de participation aux activités proposées par Chemins de traverse, la Charte de l'adhérent constitue un texte incontournable pour tout membre de Chemins de traverse.